

# Lettre n°1 de l'inspection pédagogique sur le nouveau lycée

La mise en œuvre académique du nouveau lycée général et technologique et de la transformation de la voie professionnelle vise à renforcer l'engagement de l'élève dans la construction de son parcours, de la seconde jusqu'à l'enseignement supérieur et/ou son insertion professionnelle.

Au lycée général et technologique, le tronc commun des enseignements assure à chaque élève des connaissances et une culture communes requises par les exigences de toute poursuite d'études.

Dans la voie générale, les enseignements de spécialité dessinent des combinaisons multiples, éventuellement complétées par des enseignements optionnels. L'élève les choisit en fonction de ses goûts et de son projet, ce qui l'amène à approfondir ses connaissances et compétences dans les domaines retenus. Les choix opérés par l'élève au fil de ses années de lycée participent à la construction progressive de son parcours, sans induire de déterminations précoces.

Un projet de carte cible académique des enseignements de spécialité de la voie générale a été élaboré, à partir des propositions des établissements et des équipes. Il est en ligne :

<http://www.ac-versailles.fr/cid137246/projet-de-carte-des-enseignements-de-specialite-de-l-academie-de-versailles.html>

Dans la voie technologique, les séries conservent leur identité et leur intitulé respectif, tout en étant renouvelées conformément aux axes de la réforme. Ainsi, avec les enseignements généraux communs à toutes les séries technologiques, les élèves suivront des enseignements de spécialité propres à chaque série. L'enseignement technologique en langue vivante est généralisé à toutes les séries technologiques. En STI2D et en STMG, l'élève fera le choix d'un enseignement spécifique en classe terminale ; cet enseignement contribuera à sa réflexion dans la construction de son parcours d'orientation.

Des éléments d'information concernant l'orientation post seconde générale et technologique figurent en annexe de ce courrier.

La transformation de la voie professionnelle relève le défi de répondre aux mutations économiques et sociales du XXI<sup>e</sup> siècle en déployant des formations d'excellence. L'ambition est d'améliorer l'accompagnement des projets professionnels de chaque jeune vers une intégration réussie dans la vie active à l'issue de sa formation ou après une poursuite d'études. Les leviers de cette transformation sont multiples. Ils s'inscrivent dans une meilleure lisibilité de l'offre de formations avec le regroupement de spécialités de baccalauréats professionnels en familles de métiers, une restructuration territoriale des formations avec leur mise en réseau autour des campus « nouvelle génération », des diplômes adaptés aux métiers de demain, des parcours adaptés aux besoins de chacun (CAP 1, 2, 3 ans) et un accès à l'apprentissage dans tous les lycées professionnels.

## Enjeux pédagogiques

La mise en œuvre du nouveau lycée général et technologique suppose d'accompagner chaque élève en lui permettant de construire, dans ses apprentissages mêmes, des compétences à s'orienter. Pour vous professeurs, cela implique de concevoir vos enseignements dans une double perspective, à la fois d'approfondissement disciplinaire et de renforcement de compétences transversales, en lien avec les attendus du supérieur.

Ci-dessous le lien vers les attendus publiés en décembre 2017 et toujours en vigueur.

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=127486](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=127486)

<http://m.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid125090/elements-de-cadrage-national-des-attendus-pour-les-mentions-de-licence-et-les-c.p.g.e.html>

Les compétences transversales sont travaillées au sein de chaque discipline. Elles doivent être aussi l'objet d'une réflexion collective dans et hors la classe, dans le cadre de projets qui fédèrent une pluralité d'approches. La nouvelle épreuve orale terminale, adossée à un ou deux enseignements de spécialité, met en évidence cette double préoccupation disciplinaire et transversale du nouveau lycée.

La transformation de la voie professionnelle amène également de nouvelles dynamiques pédagogiques et d'accompagnement. Les enjeux sont de consolider les apprentissages fondamentaux en littérature, en numératie, de professionnaliser les élèves dans le cadre de l'alternance pédagogique afin de favoriser l'acquisition de compétences professionnelles, sociales et comportementales dans le cadre du projet d'orientation de chaque lycéen.

### **L'accompagnement des équipes dans la mise en œuvre des nouveaux programmes**

Les projets de programmes de la voie générale et technologique sont disponibles, la version définitive est attendue courant janvier.

<http://www.education.gouv.fr/cid131841/elaboration-des-projets-programme-futur-lycee.html>

Votre chef d'établissement est destinataire, avec ce courrier, de diaporamas synthétiques de présentation de ces projets de programmes. Ces outils, proposés par les corps d'inspection, sont à votre disposition. Vous pourrez les enrichir à votre convenance selon vos besoins.

Des ressources pédagogiques d'accompagnement seront publiées par le Ministère (DGESCO) sur Eduscol en fin d'année scolaire.

Dans la perspective de l'appropriation des nouveaux programmes, de seconde et de première dans un premier temps, un accompagnement sera proposé à partir de ce premier semestre 2019, selon des modalités et des échelles territoriales variées : mise à disposition de ressources, animations pédagogiques, formations à initiative locale, formations à inscription individuelle qui figureront au PAF 2019-2020. Les conseils pédagogiques et les conseils d'enseignement doivent vous permettre de faire émerger vos questionnements, vos besoins de formation et d'exprimer des demandes de formations à initiative locale. Le calendrier des animations disciplinaires vous sera communiqué d'ici la fin du mois de janvier.

Afin d'enrichir, pour les prochaines années, le pôle de formateurs et de renforcer l'expertise collective sur les différents aspects de la mise en œuvre du nouveau lycée, la DAFOR lance un appel à candidature qui est diffusé aux établissements. Une formation de formateurs sera mise en place ; si vous êtes intéressé par cette perspective de développement professionnel, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre chef d'établissement et du corps d'inspection.

[ce.dafor-recrutement-formateurs@ac-versailles.fr](mailto:ce.dafor-recrutement-formateurs@ac-versailles.fr)

### **Les épreuves du baccalauréat général et technologique**

Les épreuves se dérouleront sous la double modalité

- de contrôle continu

- d'épreuves finales : le français en première, les deux enseignements de spécialité retenus, la philosophie et l'oral en terminale. Concernant les épreuves en contrôle continu, l'équité en sera assurée par les dispositions suivantes : banque nationale de sujets, anonymisation des copies, correction par un autre enseignant que celui de l'élève, commission d'harmonisation académique.

Tous les choix, de la voie professionnelle, technologique ou générale, et des spécialités et options, sont reconnus comme autant de chemins vers l'excellence scolaire et la réalisation de soi.

Les corps d'inspection savent pouvoir compter sur vous, votre professionnalisme, votre expérience et votre engagement au service de l'accompagnement de l'élève. Votre intelligence collective sera mobilisée afin d'apporter des réponses adaptées au besoin de chaque élève dans tous les territoires de notre académie.

*A noter*

- *Ouverture de la plateforme de l'ONISEP Horizons 2021 pour accompagner, en seconde, le jeune et sa famille dans le choix de son orientation*

*Récemment parus ou à venir*

- *Arrêtés ou décrets du 20 décembre 2018 concernant :*
  - *les sections internationales de lycée ;*  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/20/MENE1821439A/jo/texte>
  - *la création d'une indication « discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante » sur le diplôme du baccalauréat général et technologique ;*  
[https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/12/20/2018-1199/jo/article\\_1](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2018/12/20/2018-1199/jo/article_1)
  - *les conditions d'attribution de l'indication section européenne ou section de langue orientale et de l'indication discipline non linguistique sur les diplômes du baccalauréat général et technologique ;*  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037846249&dateTexte=&categorieLien=id>
  - *les modèles du diplôme des baccalauréats général et technologique.*  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037846213&dateTexte=&categorieLien=id>
- *Référentiel des baccalauréats professionnels du tertiaire commercial : JORF du 6 janvier 2019*
  - *L'arrêté du 17 décembre 2018 portant création de la spécialité « métiers de l'accueil » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance*  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=14E3D9275AC7AE9679B0B9CCF5E5B52E.tplgfr31s\\_1?cidTexte=JORFTEXT000037953040&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037952910](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=14E3D9275AC7AE9679B0B9CCF5E5B52E.tplgfr31s_1?cidTexte=JORFTEXT000037953040&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037952910)
  - *L'arrêté du 17 décembre 2018 portant création de la spécialité « métiers du commerce et de la vente » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance*  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2FE12B7F5F9875F8A3E2D73C64A2B84E.tplgfr31s\\_1?cidTexte=JORFTEXT000037953057&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037952910](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=2FE12B7F5F9875F8A3E2D73C64A2B84E.tplgfr31s_1?cidTexte=JORFTEXT000037953057&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037952910)
- *Les nouveaux programmes d'enseignement général en CAP et baccalauréat professionnel devraient être publiés en mars 2019.*
- *Le texte concernant la durée et le format des épreuves du baccalauréat général et technologique doit être publié en mars 2019.*

## ANNEXE 1 : Répartition des disciplines dans les nouveaux enseignements au LGT

Si la plupart des enseignements relèvent de la compétence des professeurs d'une discipline bien identifiée, d'autres appellent des précisions quant aux disciplines mobilisées et à la contribution de chacune des disciplines. La version définitive des programmes permettra de préciser l'implication des disciplines. Le tableau ci-dessous peut servir d'appui aux projets de répartition de services.

	<b>SECONDE</b>	<b>PREMIERE</b>	<b>TERMINALE</b>
<b>Sciences numériques et technologie</b>	Professeurs de toutes disciplines formés ou ayant suivi la formation Intérêt pédagogique à partager le programme dans le cadre d'un projet d'équipe		
Tronc commun <b>Enseignement scientifique</b>		2 heures, 3 disciplines Répartition possible : SVT (40%) Physique-Chimie (40%) Mathématiques (20%)	2 heures, 3 disciplines Répartition possible : SVT (40%) Physique-Chimie (40%) Mathématiques (20%)
Enseignement de Spécialité <b>Numérique et Sciences informatiques</b>		Professeurs habilités ISN et suivant la formation complémentaire	Professeurs habilités ISN et suivant la formation complémentaire
Enseignement de spécialité <b>Humanités, Lettres et Philosophie</b>		2 professeurs : 2h pour le professeur de Lettres 2h pour le professeur de philosophie	2 professeurs : 3h pour le professeur de lettres 3h pour le professeur de philosophie
Enseignement de spécialité <b>Histoire-Géographie, géopolitique, sciences politiques</b>		1 ou 2 professeurs : Professeur d'Histoire-Géographie Interventions possibles du professeur de SES.	1 ou 2 professeurs Professeur d'Histoire-Géographie Interventions possibles du professeur de SES.
Enseignement de spécialité <b>Langues, littératures et cultures étrangères</b>		1 seul professeur de LV, 1 LV par enseignement. Plusieurs LLCE peuvent être proposées dans des langues différentes dans le même établissement.	1 seul professeur de LV, 1 LV par enseignement. Plusieurs LLCE peuvent être proposées dans des langues différentes dans le même établissement.

## ANNEXE 2 : ORIENTATION POST SECONDE GT

### 1. Focus sur les procédures d'orientation post-2<sup>nd</sup>e GT :

#### Au deuxième trimestre :

- Les familles formulent des intentions d'orientation au moyen de la fiche de dialogue actualisée :

- ✓ Vers une 1<sup>ère</sup> générale
- ✓ Vers une ou plusieurs séries de 1<sup>ères</sup> technologiques

- Le conseil de classe fait une proposition d'orientation provisoire vers la 1<sup>ère</sup> générale ou une 1<sup>ère</sup> technologique.

Le choix des enseignements de spécialité de 1<sup>ère</sup> générale relève des familles.

Il s'agit de 4 vœux de spécialités formulés parmi ceux proposés dans l'établissement, 5 si la famille demande un enseignement non dispensé dans l'établissement.

- L'équipe pédagogique exprime ses recommandations relatives aux choix des spécialités demandées par les familles, au regard du projet, des aptitudes et compétences de chaque élève.

#### Au troisième trimestre : Les familles formulent à nouveau des demandes d'orientation :

- ✓ Vers une 1<sup>ère</sup> générale
- ✓ Vers une ou plusieurs séries de 1<sup>ères</sup> technologiques.

- Le chef d'établissement, à l'issue du conseil de classe, prononce une décision d'orientation en 1<sup>ère</sup> générale ou dans une ou plusieurs séries de 1<sup>ère</sup> technologique en réponse aux vœux formulés par les familles. Il peut aussi, en outre, faire d'autres propositions d'orientation aux familles sur une voie ou série initialement non envisagée.

En cas de désaccord, la famille peut recourir à la commission d'appel qui s'exprimera au regard des vœux d'orientation formulés.

Les familles, après l'avis du conseil de classe, émettent leur choix définitif de spécialités. Le choix des spécialités ne donnera pas lieu à un appel.

### 2. L'accompagnement dans cette procédure :

La qualité du dialogue, dès le début de l'année de 2<sup>nd</sup>e GT doit permettre progressivement à l'élève et à sa famille d'envisager le choix d'orientation. L'accompagnement doit s'intensifier courant janvier, notamment dans le cadre de la deuxième période d'orientation, avant le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre. Il peut comporter une information sur les poursuites d'études vers l'enseignement supérieur et des temps d'échanges personnalisés permettant à l'élève de faire le point sur ses motivations et sur ses compétences.

C'est dans ce climat d'approfondissement, de dialogue et de confiance et en disposant d'informations, que les familles opéreront leur choix en faveur de la réussite et de l'implication de l'élève dans la construction de son parcours.

### 3. Pour en savoir plus :

Site ONISEP : <http://www.secondes2018-2019.fr>

Site ONISEP : ouverture de la plateforme *Horizons 2021*

Carte académique des enseignements de spécialité : <http://www.ac-versailles.fr/cid137246/projet-de-carte-des-enseignements-de-specialite-de-l-academie-de-versailles.html>

Accompagnement de l'orientation en classe de 2<sup>nd</sup>e GT :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/bac2021\\_carte/47/5/Ressources\\_pedagogiques\\_Seconde\\_2\\_018\\_2019\\_Equipes\\_1051475.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/bac2021_carte/47/5/Ressources_pedagogiques_Seconde_2_018_2019_Equipes_1051475.pdf)